

Secrétariat du Grand Conseil

PL 9200

à

PL 9203

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 16 mars 2004

Messagerie

Comptes 2003

- a) **PL 9200** **Projet de loi approuvant le compte administratif de l'Etat et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2003**
- b) **PL 9201** **Projet de loi ouvrant au Conseil d'Etat divers crédits supplémentaires et complémentaires pour l'exercice 2003**
- d) **PL 9202** **Projet de loi concernant le bouclage de diverses lois d'investissements**
- c) **PL 9203** **Projet de loi relatif à la transformation des subventions d'investissement en faveur des Fondations immobilières de droit public chargées de construire, d'acquérir et de gérer des logements destinés aux personnes à revenu très modeste (HBM), enregistrées au bilan de l'Etat, en participation permanente**

PL 9200**Projet de loi
approuvant le compte administratif de l'Etat et de la gestion du
Conseil d'Etat pour l'exercice 2003**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 80 et 82 de la constitution;
vu la loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'année 2003, du 13 décembre 2002;
vu le compte d'Etat de la République et canton de Genève et le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2003,
décrète ce qui suit:

Art. 1 Compte administratif

¹ Le compte administratif de l'Etat de Genève pour 2003 est annexé à la présente loi.

² Il comprend :

- a) les opérations courantes avec le fonctionnement, l'investissement, le financement et le découvert;
- b) les opérations relatives aux créances transférées à la Fondation de valorisation avec le fonctionnement, le financement et le découvert;
- c) la récapitulation consolidée du fonctionnement, de l'investissement, du financement et du découvert.

Art. 2 Fonctionnement courant

¹ Avant les imputations internes et les subventions redistribuées, les charges sont arrêtées au montant de 6 328 535 057,37 F et les revenus à 5 869 220 879,27 F.

² Les imputations internes et les subventions redistribuées totalisent, aux charges comme aux revenus, 894 314 863,93 F.

³ L'excédent des charges courantes s'élève à 459 314 178,10 F avant dissolution de la réserve conjoncturelle et à 431 235 611,44 F après une dissolution de la réserve conjoncturelle de 28 078 566,66 F.

Art. 3 Investissement courant

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 585 527 252,57 F et les recettes à 94 630 985,97 F.

² Les imputations internes totalisent, aux dépenses comme aux recettes, 52 927 669,15 F.

³ Les investissements nets s'élèvent à 490 896 266,60 F.

Art. 4 Financement courant

Les investissements nets de 490 896 266,60 F en regard d'un autofinancement de 271 273 742,67 F composé des amortissements du patrimoine administratif de 283 544 092,26 F, des dotations aux provisions et réserves de 71 425 177,25 F, des dissolutions de provisions et réserves de 166 928 834,08 F, de l'excédent de charges du compte de fonctionnement de 459 314 178,10 F et de la dissolution de la réserve conjoncturelle de 28 078 566,66 F génèrent une insuffisance de financement des investissements nets de 762 170 009,27 F.

Art. 5 Opérations liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation

¹ Les charges et revenus sur les opérations liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation s'équilibrent.

² L'insuffisance de financement s'élève à 733 051 260,83 F.

Art. 6 Récapitulation consolidée du compte administratif de l'Etat de Genève

¹ Les charges s'élèvent à 7 987 359 823,87 F et les revenus à 7 556 124 212,43 F après imputation interne et subventions redistribuées.

² L'excédent des charges consolidées s'élève à 431 235 611,44 F.

³ Les investissements nets sont de 490 896 266,60 F.

⁴ L'autofinancement courant (compte 1) est de 271 273 742,67 F et génère une insuffisance de financement courant des investissements nets de 762 170 009,27 F. L'insuffisance de financement des opérations relatives aux créances transférées à la fondation de valorisation (compte 2) s'élève à 733 051 260,83 F. L'insuffisance de financement globale (compte 3) est de 1 495 221 270,10 F.

⁵ Le découvert à l'actif du bilan diminue du montant de l'excédent des revenus consolidés pour 431 235 611,44 F.

Art. 7 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2003 est approuvée.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

ANNEXES

COMPTES ADMINISTRATIF 2003
1. OPERATIONS COURANTES DE L'ETAT



	COMPTÉ 2003		BUDGET 2003		COMPTÉ 2002	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
FONCTIONNEMENT						
TOTAL CHARGES ET REVENUS, AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES ET A REDISTRIBUER ET ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE						
Resultat de fonctionnement	7 222 849 921,30	6 791 614 309,86	6 655 464 667	6 699 946 561	6 903 998 247,90	6 916 257 913,29
		431 235 611,44	43 481 189,4		12 259 665,39	
CHARGES ET REVENUS, MOINS IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES ET A REDISTRIBUER ET MONTANT RESERVE CONJONCTURELLE	6 328 535 057,37	5 869 220 979,27	6 148 088 908	6 235 062 695	6 015 208 615,00	6 039 726 145,78
		489 314 178,10	86 963 787		24 919 330,78	
Resultat avant réserve conjoncturelle		28 078 566,66	43 481 189,3			
Dotations / Dissolution de la réserve conjoncturelle (col. gauche - dotations / col. droite, dissolution)						
Resultat après variation de la réserve conjoncturelle		431 235 611,44	43 481 189,4		12 259 665,39	
Resultat avant réserve conjoncturelle hors provisions et réserves		27 316 702	27 316 702		18 064 622,92	
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	884 314 865,93	894 314 865,93	482 893 958	463 993 865	876 529 767,51	876 529 767,51
INVESTISSEMENTS						
Dépenses et Recettes sans transfert du PA au PF* (avant imputations internes)	585 272 252,57	946 300 985,97	428 931 824	49 226 800	537 095 862,01	241 149 152,23
Imputations internes	52 927 665,15	52 927 665,15			59 060 071,45	59 060 071,45
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	638 199 917,72	147 558 655,12	428 931 824	49 226 800	478 035 790,56	182 089 080,78
Transfert du PA au PF à la valeur comptable						
Investissements nets (col. gauche - recettes nettes / col. droite - dépenses nettes)		480 896 286,60		379 705 024		285 946 709,78
FINANCEMENT						
Investissements nets	480 896 286,60		379 705 024		285 946 709,78	
Amortissements du PA		285 592 955		258 592 955		236 923 864,20
Resultat de fonctionnement après attribution à la réserve conjoncturelle	43 235 611,44	71 465 177,25		43 481 189,4		12 259 665,39
Dotations aux provisions				15 221 500		99 417 147,56
Dissolution de provisions	166 923 634,08		129 501 989	43 481 893	142 001 101,26	12 259 665,39
Dissolution de la réserve conjoncturelle	28 078 566,66					
Financement courant (col. gauche - excédent / col. droite - insuffisance)		762 170 009,27		148 428 771		77 087 468,50
DECOUVERT						
Financement courant	762 170 009,27		148 428 771		77 087 468,50	
Variation nette du patrimoine administratif - invest, nets moins amortis, * (col. gauche - diminution / col. droite - augmentation)		207 352 174,34		12 112 069		59 022 645,58
Variation nette des provisions et de la réserve (col. gauche - dotations nettes / col. droite - dissolution nettes)		123 562 223,49		70 798 596		30 324 288,31
Variation du découvert (col. gauche - augmentation de la fortune ou diminution du découvert / col. droite - diminution de la fortune ou augmentation du découvert)		431 235 611,44		43 481 894		12 259 665,39

Legend:
* Patrimoine administratif
Patrimoine financier

COMPTES ADMINISTRATIF 2003
2. OPERATIONS RELATIVES AUX CREANCES EXIGIBLES A TERMES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION

	COMPTES 2003		BUDGET 2003		COMPTES 2002	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
FONCTIONNEMENT						
TOTAL CHARGES ET REVENUS, avec imputations internes, subventions redistribuées et affectations, et résultat de fonctionnement	764'509'902.57	764'509'902.57	250'000'000	250'000'000	293'452'509.84	293'452'509.84
Résultat de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
CHARGES ET REVENUS, hors imputations internes, subventions redistribuées et affectations, et avant réserve conjoncturelle	764'509'902.57	764'509'902.57	250'000'000	250'000'000	293'452'509.84	293'452'509.84
Résultat avant réserve conjoncturelle	-	-	-	-	-	-
Dotations / Dissolution de la réserve conjoncturelle	-	-	-	-	-	-
Résultat après variation de la réserve conjoncturelle	-	-	-	-	-	-
Résultat avant réserve conjoncturelle hors provisions et réserves	-	-	-	-	-	-
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	-	-	-	-	-	-
INVESTISSEMENTS						
Dépenses et Recettes sans transfert du PA au PF (avant imputations internes)	-	Recettes	-	-	-	-
Imputations internes	-	-	-	-	-	-
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	-	-	-	-	-	-
Transfert du PA au PF à la valeur comptable	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	-	-	-	-	-	-
FINANCEMENT						
Investissements nets	-	-	-	-	-	-
Amortissements du PA	-	-	-	-	-	-
Résultat de fonctionnement	-	15'729'320.87	-	-	-	1'225'865.94
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-
Dotations à la réserve conjoncturelle	-	-	-	-	-	-
Dissolutions de provisions	748'780'581.70	-	250'000'000	-	292'226'643.90	-
Dissolutions de la réserve conjoncturelle	-	-	-	-	-	-
Financement	-	733'051'260.83	-	250'000'000	-	291'000'777.96
BILAN						
Financement	733'051'260.83	-	250'000'000	-	291'000'777.96	-
Variation nette du patrimoine administratif	-	-	-	-	-	-
Variation nette des provisions et de la réserve	-	733'051'260.83	-	250'000'000	-	291'000'777.96
Variation du découvert	-	-	-	-	-	-
Variation de la fortune	-	-	-	-	-	-

Légende:
1 Patrimoine administratif
2 Patrimoine financier

COMPTES ADMINISTRATIF 2003
3. RECAPITULATION CONSOLIDÉE

FONCTIONNEMENT	COMPTES 2003		BUDGET 2003		COMPTES 2002	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
TOTAL CHARGES ET REVENUS, AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REÇUES ET A ACCRUE (B) ET ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE						
Résultat de fonctionnement	7 987 369 923,87	7 555 124 212,43	6 905 464 668	6 949 946 951	7 197 450 757,75	7 209 710 423,13
CHARGES ET REVENUS, HORS IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REÇUES ET A ACCRUE (B) ET ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE						
Résultat avant réserve conjoncturelle	7 093 044 659,94	6 633 730 751,84	6 389 089 908	6 480 052 665	6 308 661 324,84	6 333 180 655,62
Dotations / Dissolution de la réserve conjoncturelle	-	469 314 178,10	86 963 787	-	24 519 330,78	-
Résultat après variation de la réserve conjoncturelle	-	28 078 956,06	43 481 894	-	12 259 665,39	-
Résultat avant réserve conjoncturelle hors provisions et réserves	-	431 235 611,44	43 481 893	-	12 259 665,39	-
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	894 314 863,93	894 314 863,93	463 893 866	463 893 866	876 529 767,51	876 529 767,51
INVESTISSEMENTS						
Dépenses et Recettes sans transfert du PA ¹ au PF ² (avant imputations internes)	585 327 252,57	946 309 65,97	428 931 824	492 226 800	537 095 862,01	241 749 152,23
Imputations internes	52 927 669,15	52 927 669,15	-	-	59 060 071,45	59 060 071,45
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	638 454 921,72	1 475 586 65,12	428 931 824	492 226 800	478 035 790,56	182 809 080,78
FINANCEMENT						
Investissements nets	480 585 266,60	-	379 705 024	-	285 946 709,78	-
Amortissements du PA	-	283 544 092,26	-	268 582 955	-	236 923 864,20
Résultat de fonctionnement	431 235 611,44	-	43 481 893	-	12 259 665,39	-
Dotations aux provisions et réserves	-	87 154 498,12	-	15 221 500	-	100 643 013,50
Dotation à la réserve conjoncturelle	-	-	-	43 481 894	-	12 259 665,39
Dissolutions de provisions	915 709 415,78	-	37 950 198	-	43 427 745,16	-
Dissolutions de la réserve conjoncturelle	280 785 566,66	-	-	-	-	-
Financement consolidé						
DECOUVERT						
Financement	1 485 221 270,10	1 485 221 270,10	389 428 771	389 428 771	368 088 246,46	368 088 246,46
Variation nette du patrimoine administratif - invest. nets moins amortiss. - (col. gauche - diminution / col. droite - augmentation)	-	207 352 174,34	-	12 111 208,9	-	59 022 846,58
Variation nette des provisions et des réserves (col. gauche - déduction nette / col. droite - dissolution netting)	-	856 633 484,32	-	320 786 595	-	321 232 065,27
Variation du découvert (col. gauche - augmentation de la dette / col. droite - diminution de la dette - augmentation de l'apport en fonds propres / col. droite - diminution de l'apport en fonds propres)	-	431 235 611,44	43 481 893	-	12 259 665,39	-

Légitimité:
¹ Patrimoine administratif
² Patrimoine financier

PL 9201**Projet de loi
ouvrant au Conseil d'Etat divers crédits supplémentaires et
complémentaires pour l'exercice 2003**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1

¹ Il est ouvert au Conseil d'Etat pour l'exercice 2003:

- a) divers crédits supplémentaires (fonctionnement) pour 298'009'366.25 F
un montant de
- b) divers crédits complémentaires (investissements) pour 147'422'580.61F
un montant de

Total 445'431'946.86F

² Les crédits complémentaires ne sont pas ouverts pour les investissements dont les tranches annuelles de trésorerie, prévues au budget, sont dépassées.

Art. 2

Il est justifié de ces crédits supplémentaires et complémentaires au compte d'Etat 2003.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous soumettons à vos délibérations l'ensemble des crédits supplémentaires et complémentaires dont vous trouverez, ci-après, deux listes séparées :

- la première regroupe les dépassements de crédits ayant fait l'objet d'une acceptation de la commission des finances en cours d'exercice, conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ;
- la seconde est relative aux dépassements de crédits qui n'ont pas fait l'objet d'une acceptation de la commission des finances.

Vous pourrez également trouver au compte d'Etat les justifications fournies par les départements à l'appui de chacune de ces demandes.

Il est à signaler que les dépassements de crédits inscrits dans les tableaux ci-joints sont exhaustifs. Cependant, ces dépassements peuvent être compensés par des économies réalisées sur :

- des natures identiques au sein du département,
- des natures différentes mais appartenant à la même catégorie de charges au sein d'un centre de responsabilité.

Ainsi, en matière de fonctionnement, globalement, au niveau Etat, les dépassements nets sont les suivants :

Dépenses générales	+ 80,2 millions
Irrécouvrables	+ 34,1 millions
Dédommagements Confédération	+ 3,8 millions
Rétrocession communes françaises	+ 7,1 millions
Dotations à provisions	+ 56,2 millions
Amortissements	+ 29,5 millions

Soit au total 210,9 millions de francs dont :

- 52,3 millions d'autofinancés du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement,
- 39,0 millions de créance irrécouvrable Confédération en matière d'asile, 7,1 millions liés à l'impôt source et
- 29,5 millions d'amortissements supplémentaires demandés par l'Inspection cantonale des finances concernant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) et les fondations immobilières de droit public.

Au bénéfice des explications données, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver le présent projet de loi.

Annexes :

- *Tableau "Crédits supplémentaires et complémentaires - approuvés par la Commission des Finances"*
- *Tableau "Crédits supplémentaires et complémentaires - non approuvés par la Commission des Finances"*

ANNEXES

CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES (1)
Approuvés par la Commission des Finances

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement	dont autorisé
23.01.00.31	FONCTIONNEMENT (1)	1069250	7398834.00	6329584.00	6329584.00
30.00.00.30	DEPENSES GENERALES	98215000	865370971.38	-7844078.62	2933000.00
34.00.00.30	CHARGES DU PERSONNEL	28600000	28600000.00	0	0
36.00.00.30	PERSONNES PHYSIQUES	28600000	28600000.00	0	0
34.00.00.364	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE	13029000	13467812.45	438812.45	330000.00
35.00.00.363	PROPRES ETABLISSEMENTS-UNIVERSITE	27722000.00	27722000.00	0.00	15000.00
36.00.00.31	DEPENSES GENERALES	10600000	11980000.00	1180000.00	1180000.00
36.00.00.364	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE	15646000	16718291.00	1072291.00	1002000.00
36.00.00.365	INSTITUTIONS PRIVEES	34684000	39034534.35	13509534.35	1552000.00
41.02.00.301	TRAIITEMENT DU PERSONNEL	6141000	7861171.50	1520171.50	1128000.00
41.02.00.317	REBOURS	0	277095.90	277095.90	0
42.00.00.351	CANTONS	0	4869348.80	4869348.80	0
43.02.00.350	DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	2630000	3566397.56	938397.56	841320.00
43.04.00.350	DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	0	315000.00	315000.00	315000.00
44.00.00.349	AUTRES PARTS	1937400	925991.00	925991.00	929991.00
45.01.00.363	PROPRES ETABLISSEMENTS	875000	2941573.65	1004173.65	930000.00
45.03.00.351	DEPENSES GENERALES	875000	815424.55	43424.85	41076.00
47.03.00.31	REBOURS	8100000	9413483.35	1313483.35	1500000.00
53.51.00.365	INSTITUTIONS PRIVEES	719600	157985.00	659615.00	0
54.00.00.363	PROPRES ETABLISSEMENTS	4452000	49862360.04	6342360.04	7000000.00
84.11.00.365	INSTITUTIONS PRIVEES	45333248	49845110.40	5342380.04	3220000.00
84.20.00.363	PROPRES ETABLISSEMENTS	123856000	146840989.00	22984989.00	5486192.40
84.48.00.363	PROPRES ETABLISSEMENTS	12895000	14131161.00	1236161.00	1520000.00
86.20.00.363	INVESTISSEMENT (1)	767871000	767885000.00	-186000.00	1236161.00
17.00.00.513.75	INSTALLATIONS TELEPHONE	1500000	2665237.75	1165237.75	176000.00
17.00.00.513.85	INSTALLATIONS RESEAUX	400000	538238.45	98238.45	150000.00
41.02.00.516.48	ACHAT DE MATERIEL LOGICIELS ET PRESTATIONS INFORMATIQUES	5486450	6882151.42	185701.42	352750.00
41.02.00.516.89	INSTALLATIONS RESEAUX	0	380775.00	380775.00	301000.00
41.02.00.516.48	ACHAT DE MATERIEL LOGICIELS ET PRESTATIONS INFORMATIQUES	0	94277.45	94277.45	165400.00
44.00.00.516.09	ACQUISITIONS DE VEHICULES	988000	361979.85	-626020.15	127000.00
44.00.00.516.33	REMPLACEMENT DE MOBILIER	335000	359487.55	2487.55	56000.00
	TOTAL COMPTE DE FONCTIONNEMENT (1)	2735991603	2793137154.10	57145551.10	42402124.40
	TOTAL COMPTE D'INVESTISSEMENT (1)	12319450	18863047.55	6543597.55	1335150.00
	TOTAL GENERAL	27483311053	2812000201.65	63689148.65	43737274.40

les demandes de dépassements de crédits sur les rubriques de dépenses générales ont été acceptées, mais ne figurent pas dans la liette ci-dessus, vu la procédure des reports de crédits.

Pour mémoire :

CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES (2)
Non approuvés par la Commission des Finances

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
CHANCELLERIE				
100200 300	Autorités, commissions et juges	3782000	3849144.90	67144.90
100200 301	Traitements du personnel	250770	384777.75	134007.75
110200 300	Autorités, commissions et juges	15680	18287.00	2807.00
110200 301	Traitements du personnel	4355160	4161606.40	259846.40
110200 303	Assurances sociales	362150	381720.55	19570.55
110200 304	Caisse de pension et de prévoyance	449950	555193.70	105243.70
110200 305	Assurance maladie et accidents	28670	31086.05	2416.05
110200 360	Confédération	215000	226716.00	11716.00
120400 301	Traitements du personnel	1014720	1213035.15	198315.15
120400 303	Assurances sociales	84060	987609.45	14549.45
120400 305	Assurance maladie et accidents	5310	6329.10	1019.10
120400 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	49286	49285.05	0.05
120400 365	Institutions privées	280000	325200.00	45200.00
120800 304	Caisse de pension et de prévoyance	97280	106775.25	9495.25
170000 301	Traitements du personnel	33900780	37289264.53	3388484.53
170000 303	Assurances sociales	2808350	3064436.21	256086.21
170000 304	Caisse de pension et de prévoyance	3463530	4448621.33	985091.33
170000 305	Assurance maladie et accidents	210580	243571.94	32991.94
170000 338	Provisions et réserves	0	27000.00	27000.00
190400 304	Caisse de pension et de prévoyance	37500	406999.95	3199.95
	TOTAL	51411775	56975760.31	5563985.31
FINANCES				
210200 301	Traitements du personnel	5495040	6005690.90	510650.90
210200 303	Assurances sociales	455190	494797.70	39607.70
210200 304	Caisse de pension et de prévoyance	570910	707917.60	137007.60
210200 305	Assurance maladie et accidents	36110	40621.30	4511.30
210200 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	227338	227338.20	0.20
210400 304	Caisse de pension et de prévoyance	123650	152288.65	28638.65
210500 301	Traitements du personnel	892270	988809.95	96539.95
210500 303	Assurances sociales	75430	85464.20	10034.20
210500 304	Caisse de pension et de prévoyance	89370	108648.30	19278.30
210500 305	Assurance maladie et accidents	6780	7750.85	970.85
210600 301	Traitements du personnel	772000	849431.05	77231.05
210600 303	Assurances sociales	63980	69769.80	5789.80

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
	FINANCES			
210600 304	Caisse de pension et de prévoyance	80750	116457.70	35707.70
220000 301	Traitements du personnel	3122160	3291380.55	169220.55
220000 303	Assurances sociales	258640	270925.80	12285.80
220000 304	Caisse de pension et de prévoyance	320530	405048.35	84518.35
220000 305	Assurance maladie et accidents	21210	23132.75	1922.75
220000 308	Personnel temporaire, chômeurs	0	26839.25	26839.25
230100 329	Autres intérêts passifs	11800000	37105469.34	25305469.34
230200 320	Engagements courants	3100000	703472.39	393472.39
230200 321	Dettes à court terme	2500000	289690.40	39690.40
230200 330	Amortissements du patrimoine financier	0	4585000.00	4585000.00
230200 335	Moins-values non réalisées sur placements financiers	0	198289.10	198289.10
230200 338	Provisions et réserves	0	1460645.00	1460645.00
230200 339	Créances irrécouvrables	0	78587.60	78587.60
240000 329	Autres intérêts passifs	6700000	7579607.89	879607.89
240000 338	Provisions et réserves	0	14805257.36	14805257.36
240000 343	Part des communes taxes assur. inc.	2587200	2803767.75	216567.75
240000 344	Part pompiers taxes d'assurance contre l'incendie	2587200	2803767.75	216567.75
240000 346	Comp. fin. aux communes françaises	125000000	132203593.15	7203593.15
250000 301	Traitements du personnel	-32400000	0.00	32400000.00
250000 307	Prestations aux retraités	893670	40966737.80	1868722.80
250000 304	Caisse de pension et de prévoyance	22080	27919.60	5839.60
260000 308	Personnel temporaire, chômeurs	4548200	5043203.50	495003.50
280000 304	Caisse de pension et de prévoyance	228860	251210.50	22350.50
290100 301	Traitements du personnel	24770	32996.00	8226.00
290100 304	Caisse de pension et de prévoyance	1700	2040.70	340.70
291000 305	Assurance maladie et accidents	287140	346297.80	59157.80
294000 304	Caisse de pension et de prévoyance	266740	289618.45	22878.45
294000 305	Assurance maladie et accidents	10560	16746.35	6186.35
294000 309	Formation, recrutement, div. charges	1800000	1867568.00	67568.00
295000 301	Traitements du personnel	2023440	2246750.30	223310.30
295000 303	Assurances sociales	167620	180871.70	13251.70
295000 305	Assurance maladie et accidents	10950	16744.80	5794.80
	TOTAL	178829703	270877060.38	92047357.38
	INSTRUCTION PUBLIQUE			
310000 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	441958	478135.15	36577.15
340000 339	Créances irrécouvrables	0	10005.00	10005.00
340000 351	Cantons	574000	610855.00	36855.00
360000 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	383355	383355.40	0.40

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
	INSTRUCTION PUBLIQUE			
370000 351	Cantons	1'000'000	1'313'308.00	313'308.00
390000 351	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	593'027	593'027.10	0.10
390000 351	Cantons	1'919'000	2'008'046.90	89'046.90
	TOTAL	4'910'940	5'396'732.55	485'792.55
	JUSTICE, POLICE ET SPORTS			
410100 301	Traitements du personnel	3'044'770	3'151'581.00	106'811.00
410100 304	Caisse de pension et de prévoyance	311'930	375'045.30	63'115.30
410100 305	Assurance maladie et accidents	19'510	20'831.15	1'321.15
410100 308	Personnel temporaire, chômeurs	28'770	46'944.80	18'174.80
410200 303	Assurances sociales	0	5'351.65	5'351.65
410200 305	Assurance maladie et accidents	0	202.35	202.35
410200 338	Provisions et réserves	0	4'301'064.85	4'301'064.85
410300 301	Traitements du personnel	591'460	607'812.55	16'352.55
410300 304	Caisse de pension et de prévoyance	60'950	67'266.00	6'316.00
410300 305	Assurance maladie et accidents	3'990	4'314.10	324.10
410300 308	Personnel temporaire, chômeurs	0	11'557.65	11'557.65
410300 339	Créances irrécouvrables	100'000	145'677.40	45'677.40
410400 301	Traitements du personnel	1'243'530	2'064'843.60	821'313.60
410400 303	Assurances sociales	103'020	169'808.70	66'788.70
410400 304	Caisse de pension et de prévoyance	127'110	272'912.45	145'802.45
410400 305	Assurance maladie et accidents	7'090	13'060.90	5'970.90
420000 300	Autalités, commissions et juges	18'503'860	18'677'772.70	173'912.70
420000 304	Caisse de pension et de prévoyance	3'017'860	3'122'718.45	104'858.45
420000 338	Provisions et réserves	260'000	260'759.65	759.65
420000 351	Cantons	2'630'000	3'568'397.56	938'397.56
430400 301	Traitements du personnel	14'467'750	15'050'660.65	582'910.65
430400 303	Assurances sociales	1'198'510	1'254'712.55	56'202.55
430400 304	Caisse de pension et de prévoyance	1'489'320	1'528'830.10	39'510.10
430400 305	Assurance maladie et accidents	107'850	115'914.65	8'064.65
430400 351	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	135'075	135'075.25	0.25
430500 300	Autalités, commissions et juges	8'360	9'425.00	1'065.00
430800 304	Caisse de pension et de prévoyance	206'630	228'119.80	21'489.80
440000 338	Provisions et réserves	0	22'500'000.00	22'500'000.00
450100 301	Traitements du personnel	515'070	519'033.05	3'963.05
450100 304	Caisse de pension et de prévoyance	30'810	76'405.25	45'595.25
450100 305	Assurance maladie et accidents	3'040	3'048.95	8.95
450200 304	Caisse de pension et de prévoyance	5'401'310	5'405'788.15	4'478.15
450200 338	Provisions et réserves	0	765'000.00	765'000.00
450400 301	Traitements du personnel	334'7100	3'592'294.35	245'194.35
450400 303	Assurances sociales	277'280	293'411.95	16'131.95
450400 304	Caisse de pension et de prévoyance	349'510	405'616.60	56'106.60
450400 305	Assurance maladie et accidents	251'140	287'233.55	3'583.55

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
	JUSTICE, POLICE ET TRANSPORTS			
450400 366	Personnes physiques	150000	151033.70	1033.70
450500 304	Caisse de pension et de prévoyance	829720	927054.50	97334.50
460000 300	Autorités, commissions et juges	1040	1917.50	877.50
460000 304	Caisse de pension et de prévoyance	680350	745835.85	65485.85
460000 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	436173	436173.05	0.05
470100 305	Assurances maladie et accidents	24550	27267.40	2717.40
470100 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	287123	287123.10	0.10
470300 301	Traitements du personnel	4072570	4303191.35	230621.35
470300 303	Assurances sociales	337370	355376.75	18006.75
470300 304	Caisse de pension et de prévoyance	426700	514374.65	87774.65
470300 305	Assurance maladie et accidents	30260	30949.85	689.85
	TOTAL	64912461	96580382.36	31667921.36
	AMENAGEMENT, EQUIPEMENT & LOGEMENT			
510100 304	Caisse de pension et de prévoyance	534990	554615.20	19625.20
520000 301	Traitements du personnel	7560850	7674257.40	113407.40
520000 303	Assurances sociales	634150	646125.55	11975.55
520000 304	Caisse de pension et de prévoyance	784150	886702.70	102522.70
520000 305	Assurances maladie et accidents	52910	54412.05	1502.05
520000 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	391350	25537575.00	25146225.00
530000 301	Autorités, commissions et juges	3905714	3911303.00	5589.00
550000 300	Prestations en nature	0	1423.00	1423.00
550000 352	Communes	25000	42611.10	17611.10
560000 304	Caisse de pension et de prévoyance	13000000	14040513.00	1040513.00
560000 339	Créances irrécouvrables	594660	606784.35	12124.35
570000 300	Autorités, commissions et juges	425000	1158998.10	733998.10
570000 304	Caisse de pension et de prévoyance	130610	208488.75	77878.75
	TOTAL	28434014	55767064.15	27333050.15
	INTERIEUR, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT & ENERGIE			
610200 300	Autorités, commissions et juges	6660	44540.00	37880.00
610200 301	Traitements du personnel	3100770	3351643.70	250933.70
610200 303	Assurances sociales	257420	274032.65	16612.65
610200 304	Caisse de pension et de prévoyance	316780	395556.55	78776.55
610200 305	Assurance maladie et accidents	20790	23857.35	3067.35
610300 304	Caisse de pension et de prévoyance	108010	123649.35	15639.35
610300 338	Provisions et réserves	20000	121022.85	101022.85

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
INTERIEUR, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT & ENERGIE				
610400 301	Traitements du personnel	1'3907'40	1515'300.80	124'560.80
610400 303	Assurances sociales	1152'10	124019.85	8'909.85
610400 304	Caisse de pension et de prévoyance	1407'80	166'635.00	45'855.00
610400 305	Assurance maladie et accidents	8'990	9'816.20	826.20
610500 301	Traitements du personnel	392'090	452'840.00	90'750.00
610500 303	Assurances sociales	35'420	42'368.15	6'948.15
610500 304	Caisse de pension et de prévoyance	41'650	55'838.55	14'188.55
610500 305	Assurance maladie et accidents	2'770	3'579.85	809.85
620600 301	Traitements du personnel	1'418'950	1'539'674.50	120'724.50
620600 303	Assurances sociales	117'540	128'058.80	10'518.80
620600 304	Caisse de pension et de prévoyance	147'470	199'566.55	52'096.55
620600 305	Assurance maladie et accidents	10'520	10'893.00	373.00
621000 300	Autorités, commissions et Juges	0	48'10.00	48'10.00
621200 301	Traitements du personnel	3'791'800	3'915'289.50	123'489.50
621200 303	Assurances sociales	314'120	323'619.65	9'499.65
621200 304	Caisse de pension et de prévoyance	389'580	411'772.70	22'192.70
621200 305	Assurance maladie et accidents	25'790	27'737.35	1'947.35
621600 304	Caisse de pension et de prévoyance	172'480	182'718.40	10'238.40
635000 300	Autorités, commissions et Juges	0	50'830.00	50'830.00
635000 304	Caisse de pension et de prévoyance	542'730	579'233.50	36'503.50
641300 304	Caisse de pension et de prévoyance	104'630	125'465.85	20'835.85
641400 304	Caisse de pension et de prévoyance	89'730	92'362.90	2'632.90
641500 301	Traitements du personnel	868'970	897'141.30	30'171.30
641500 303	Assurances sociales	71'820	74'189.70	2'369.70
641500 304	Caisse de pension et de prévoyance	88'970	107'247.95	18'277.95
641600 304	Caisse de pension et de prévoyance	51'150	62'810.10	11'660.10
641700 304	Caisse de pension et de prévoyance	103'570	126'048.90	22'478.90
641800 304	Caisse de pension et de prévoyance	93'190	112'668.65	19'468.65
645700 301	Traitements du personnel	942'170	979'388.55	37'218.55
645700 303	Assurances sociales	78'050	81'201.80	3'151.80
645700 304	Caisse de pension et de prévoyance	97'930	115'942.85	18'012.85
645700 305	Assurance maladie et accidents	6'520	6'636.10	116.10
646700 300	Autorités, commissions et Juges	22'010	25'853.75	3'843.75
646700 301	Traitements du personnel	1'703'610	1'799'051.30	95'441.30
646700 303	Assurances sociales	142'950	148'716.60	5'766.60
646700 304	Caisse de pension et de prévoyance	178'900	213'535.10	36'635.10
646700 305	Assurance maladie et accidents	10'750	11'987.20	1'237.20
646700 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	149'000	3'040'773.50	2'891'773.50
647800 301	Traitements du personnel	788'190	1'041'826.90	253'636.90
647800 303	Assurances sociales	65'290	86'507.15	21'217.15
647800 304	Caisse de pension et de prévoyance	83'570	119'096.25	35'526.25
647800 305	Assurance maladie et accidents	5'320	7'429.60	2'109.60
647800 339	Créances irrécouvrables	0	3'263.70	3'263.70

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
	INTERIEUR, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT & ENERGIE			
650400 301	Traitements du personnel	4 095 340	4 403 859,85	308 519,85
650400 303	Assurances sociales	344 350	361 748,35	17 398,35
650400 304	Caisse de pension et de prévoyance	410 290	476 722,05	66 432,05
650400 305	Assurance maladie et accidents	27 650	30 071,90	2 421,90
662000 364	Sociétés d'économie mixte	160 000	160 246,90	246,90
660000 304	Caisse de pension et de prévoyance	351 990	370 614,80	19 024,80
660000 305	Assurance maladie et accidents	24 450	24 734,65	284,65
660000 339	Créances irrécouvrables	0	242 045,60	242 045,60
660000 364	Sociétés d'économie mixte	324 600	345 781,95	21 181,95
672100 304	Caisse de pension et de prévoyance	77 230	126 509,20	49 279,20
672200 301	Traitements du personnel	593 040	607 259,15	14 219,15
672200 303	Assurances sociales	491 130	501 184,75	1 054,75
672200 304	Caisse de pension et de prévoyance	61 520	74 547,85	13 027,85
672200 305	Assurance maladie et accidents	4 000	4 072,55	72,55
672300 301	Traitements du personnel	505 930	552 226,85	46 296,85
672300 303	Assurances sociales	41 910	45 760,95	3 850,95
672300 304	Caisse de pension et de prévoyance	52 260	92 615,30	40 355,30
672300 305	Assurance maladie et accidents	3 010	3 511,95	501,95
	TOTAL	25 757 990	31 380 545,10	5 622 955,10
	ECONOMIE, EMPLOI ET AFFAIRES EXTERIEURES			
710000 304	Caisse de pension et de prévoyance	422 850	507 354,30	84 504,30
710000 338	Provisions et réserves	0	1 411 398,00	1 411 398,00
710000 360	Confédération	11 700	13 000,00	1 300,00
710000 365	Institutions privées	2 162 969	2 391 828,85	228 859,85
720200 339	Créances irrécouvrables	0	66 235,85	66 235,85
720200 350	Confédération	450 000	451 942,80	1 942,80
730000 304	Caisse de pension et de prévoyance	580 760	621 189,75	40 429,75
730000 338	Provisions et réserves	0	6 343,00	6 343,00
740100 300	Autorités, commissions et Juges	0	4 355,00	4 355,00
740100 338	Provisions et réserves	0	10 218 420,00	10 218 420,00
740100 339	Créances irrécouvrables	0	769 771,80	769 771,80
740100 365	Provisions et réserves	587 000	674 000,00	87 000,00
740200 300	Autorités, commissions et Juges	0	51 135,00	51 135,00
740200 305	Assurance maladie et accidents	154 550	166 628,90	12 078,90
740400 305	Assurance maladie et accidents	37 640	38 608,50	968,50
750000 300	Autorités, commissions et Juges	59 320	87 785,00	28 465,00
750000 338	Provisions et réserves	0	15 000,00	15 000,00
770000 304	Caisse de pension et de prévoyance	342 210	386 246,70	44 036,70

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
	ECONOMIE, EMPLOI ET AFFAIRES EXTERIEURES			
770000 305	Assurance maladie et accidents	22'490	22'991.35	501.35
770000 338	Provisions et réserves	0	120'000.00	120'000.00
790100 300	Autorités, commissions et juges	0	26'550.00	26'550.00
790200 304	Caisse de pension et de prévoyance	85970	105'741.80	19'771.80
790400 300	Autorités, commissions et juges	0	8'775.00	8'775.00
790400 301	Traitements du personnel	190'010	241'651.20	51'641.20
790400 303	Assurances sociales	15'740	20'850.85	5'110.85
790400 304	Caisse de pension et de prévoyance	20'460	21'107.00	647.00
790400 305	Assurance maladie et accidents	1'310	1'406.15	96.15
790400 367	Etranger	10'034'000	10'441'004.46	407'004.46
	TOTAL	15'178'979	28'845'319.26	13'666'340.26
	ACTION SOCIALE ET SANTE			
811100 305	Assurance maladie et accidents	16'570	16'691.85	121.85
813100 305	Assurance maladie et accidents	3'130	3'895.40	765.40
813100 308	Personnel temporaire, chômeurs	1'880	13'844.25	11'964.25
821200 304	Caisse de pension et de prévoyance	81'930	99'974.50	18'044.50
821200 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	71'284	71'284.20	0.20
821300 301	Traitements du personnel	386'270	416'979.55	20'709.55
821300 303	Assurances sociales	32'530	33'084.25	254.25
821300 304	Caisse de pension et de prévoyance	41'010	45'867.25	4'857.25
832100 300	Autorités, commissions et juges	6'410	7'240.00	830.00
832100 305	Assurance maladie et accidents	15'790	25'675.10	9'885.10
832200 304	Caisse de pension et de prévoyance	397'100	403'343.05	6'243.05
832300 305	Assurance maladie et accidents	47'300	52'726.10	5'426.10
832300 308	Personnel temporaire, chômeurs	0	24'599.15	24'599.15
841100 300	Autorités, commissions et juges	24'030	51'329.75	27'299.75
841100 360	Confédération	162'815'000	183'097'368.00	20'282'368.00
842900 339	Créances irrécouvrables	0	39'085'907.82	39'085'907.82
843300 305	Assurance maladie et accidents	73'510	74'564.10	1'074.10
843300 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	3'253'577	3'255'577.35	2'000.35
843300 338	Provisions et réserves	0	4'460'000.00	4'460'000.00
843300 339	Créances irrécouvrables	2'750'000	3'140'449.02	390'449.02
845100 305	Assurance maladie et accidents	18'280	18'608.20	328.20
845100 339	Créances irrécouvrables	0	27'294.00	27'294.00
851100 304	Caisse de pension et de prévoyance	455'780	491'385.65	35'605.65
855100 304	Caisse de pension et de prévoyance	433'990	474'346.50	40'356.50
855100 338	Provisions et réserves	0	5'100.00	5'100.00
855100 339	Créances irrécouvrables	5'500	5'740.90	240.90

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
	ACTION SOCIALE ET SANTE			
861100 301	Traitements du personnel	269'970	270'994.05	1'024.05
861100 303	Assurances sociales	22'360	22'542.55	182.55
861100 304	Caisse de pension et de prévoyance	28'450	33'990.25	5'540.25
861100 305	Assurance maladie et accidents	1'560	1'579.10	19.10
	TOTAL	171'263'511	235'732'001.89	64'468'490.89
	AFFAIRES MILITAIRES			
920200 304	Caisse de pension et de prévoyance	199'390	207'312.15	7'922.15
	TOTAL	199'390	207'312.15	7'922.15
	TOTAL DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT (2)	540'888'363	781'762'178.15	240'863'815.15

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
INVESTISSEMENTS				
17000 513 86	RENOUVELLEMENT TELEPHONIE	4 000 000	4 171 945 50	171 945 50
23020 523 01	PROPRES ETABLISSEMENTS	0	85 981 540 00	85 981 540 00
26000 516 03	ACQUISITION DE MOBILIER	103 455	171 133 70	73 678 70
30000 516 39	REPLACEMENT DE MATERIEL	150 000	260 809 40	130 809 40
33000 516 32	REPLACEMENT DE VEHICULES	130 000	204 200 00	74 200 00
34000 516 32	REPLACEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUES	0	273 970 85	273 970 85
34000 516 32	REPLACEMENT DE MATERIEL ET MACHINES PEDAGOGIQUES	0	97 772 40	97 772 40
34000 516 32	REPLACEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE	100 000	156 137 80	56 137 80
34000 516 32	REPLACEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE	700 000	700 612 65	612 65
34100 516 32	REPLACEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE	149 000	199 612 75	50 612 75
341100 516 73	EQUIPEMENT INFOGRAPHIQUE	60 000	80 167 10	20 167 10
341300 516 32	REPLACEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE	128 000	162 552 90	34 552 90
341700 516 39	REPLACEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE	87 000	146 469 20	59 469 20
390000 575 35	INSTITUTIONS PREEVES	0	322 000 00	322 000 00
410200 513 75	BATIMENTS	0	627 38 25	62 738 25
420000 516 03	ACQUISITION DE MATERIEL	0	76 104 05	76 104 05
420000 516 33	REPLACEMENT DE MOBILIER	40 000	199 687 30	159 687 30
430500 516 82	REPLACEMENT DE MATERIEL SPTS	150 000	270 605 81	120 605 81
440000 513 02	RENOVATION ET ADAPTATION DE POSTES D'ATTENTE	0	41 648 75	41 648 75
540200 523 1	PALEXPO, HALLE 6, 1ERE ETAPE	7 000 000	194 385 15	187 385 15
540300 513 72	RENOVATION ET TRANSFORMATION DES IMMEUBLES PUBLICS	27 480 000	140 000 000	112 520 000
550300 516 39	REPLACEMENT DE VEHICULES OU D'ENGINS	1 225 000	28 450 007 50	27 225 007 50
550500 511 8	T.P.G.-CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES NOUVELLES & D'AMENAGEMENTS D	47 250 000	1 302 181 00	1 254 931 00
560200 525 11	PROPRES ETABLISSEMENTS	0	77 819 142 80	77 819 142 80
560200 525 11	INSTITUTIONS PREEVES	0	13 812 213 00	13 812 213 00
740100 516 33	REPLACEMENT DE MOBILIER	126 000	5 700 000	5 574 000
740200 516 49	ACHAT DE MATERIEL, LOGICIELS ET PRESTATIONS INFORMATIQUE	800 000	16 286 35	15 486 35
799100 511 03	ZIPLO	0	216 096 20	216 096 20
		89 679 455	1 235 817 65	1 146 138 20
	TOTAL DES INVESTISSEMENTS (2)	89 679 455	230 557 438 06	140 878 983 06
	TOTAL GENERAL (2)	630 576 818	1 012 319 616 21	381 742 798 21

TOTAL GENERAL DU FONCTIONNEMENT (1) + (2) 3 276 889 966 00 3 574 899 332 25 298 009 366 25

TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS (1) + (2) 107 997 905 00 249 420 485 61 147 422 580 61

TOTAL GENERAL DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES	3 378 887 871 00	3 824 319 817 86	445 431 946 86
--	------------------	------------------	----------------

PL 9202**Projet de loi
concernant le bouclage de diverses lois d'investissements****Art. 1 Bouclage**

Les lois énumérées ci-après relevant du train annuel de lois d'investissement sont bouclées avec effet au 31 décembre 2003.

Rubrique	Libellé	Budget 2003	N° de la loi	Date	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2003	Disponible
17.03.10	CTI						
536.49	Participation DTPE au SITG	100'000	7136	16.12.94	2'840'000	2'841'382.85	-1'382.85
17.03.11	CTI						
536.49	Outils d'aide à la décision pour risques majeurs	0	8127	21.09.00	220'000	219'725.40	274.60
17.03.11	CTI						
536.49	Informatisation de la gestion nécessaire à la nouvelle ordonnance de maturité gymnasiale	0	7577	2.10.97	500'000	437'297.90	62'702.10
17.03.09	CTI						
536.49	Réécriture des applications amarrages, domaine public lac et cantonal	0	8341	15.12.00	393'000	375'996.90	17'003.10
17.03.09	CTI						
538.49	Etude du futur SI Logement (SINOCL)	20'000	8594	28.08.02	162'000	124'816.05	37'183.95
17.03.10	CTI						
536.49	Acquisition d'un logiciel de gestion pour la Formation Professionnelle	0	8336	15.12.00	160'000	266'347.30	-106'347.30
17.03.11	CTI						
536.49	Refonte application du service de la protection de la jeunesse	100'000	8592	20.09.02	1'270'000	0.00	1'270'000.00
17.03.16	CTI						
536.49	Typo infographie	0	8338	15.12.00	217'000.-	219'173.55	2'173.55
17.03.18	CTI						
506.10	Apprendre à communiquer	0	8054	02.12.99	2'760'000	2'717'157.30	42'842.70
17.03.11	CTI						
536.49	Adaptation de l'infrastructure informatique de l'office cantonal de l'emploi aux nouvelles exigences de l'OFIAMT et amélioration générale des prestations aux entreprises, demandeurs d'emploi et placeurs	0	7143	16.12.94	1'230'000	1'220'412.90	9'587.10
42.60.00	Sécurité civile						
536.09	Acquisition d'une barge d'intervention fluviale	0	8608	26.04.02	137'000	136'837.05	162.95
Total		220'000			9'496'000	8'559'147.20	1'334'199.90

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Conformément aux vœux exprimés par la Commission des finances, vous trouverez, ci-après, un bref exposé des motifs présentés dans le cadre de l'utilisation des crédits votés pour chacune des lois proposées au boucllement.

17.03.10	CTI						
536.49	Participation DTPE au SITG	100'000	7136	16.12.1994	2'840'000	2'841'382.85	1'382.85

PL 7136 : Participation DTPE au SITG

Le budget voté a, comme prévu, permis au DAEL de participer au SITG et d'enrichir les données territoriales.

Le budget a été consacré au développement, à l'achat de logiciels et de matériel et à l'acquisition de données. Les projets suivants ont été réalisés :

- zones d'affectation;
- zones de bruit aéroport;
- inventaire de la zone agricole;
- degrés de sensibilité au bruit (DS-OPB);
- localisation des autorisations de construire;
- surfaces d'assolement;
- fiches et plans de coordination du plan directeur cantonal;
- plans sectoriels du plan directeur cantonal;
- plans régionaux;
- équipements publics existants et en projet;
- grands projets de construction (logements et activités) - synthèse urbanisation (SYNTHURBA);
- plans localisés de quartier;
- plans de sites, règlements spéciaux et périmètres de protection;
- patrimoine : classement, inventaire, recensements;
- parcelles des collectivités publiques;
- droit de préemption;
- graphe routier et repérage des axes de maintenance;
- préparation d'un projet de construction;
- étude d'un projet de construction;
- consultation du SITG.

Les projets suivants sont en place, en cours d'acquisition de données :

- alignements et niveaux, réservation de tracés;
- localisation des zones archéologiques;
- archivage numérique des plans d'affectation;
- localisation des études d'aménagement.

La réponse au public, concernant l'aménagement du territoire, se fait de plus en plus par le biais de la consultation numérique des plans.

La participation du DAEL au sein du SITG continue à être très active, dans les différentes instances : comité directeur, commission des usagers et fournisseurs de données, commission technique, car le département est convaincu des avantages du partenariat.

17.03.11	CTI							
536.49	Outils d'aide à la décision pour risques majeurs		8127	21.09.00	220'000	219'725.40	274.60	

PL 8127 : Acquisition d'un outil d'aide à la décision pour les risques majeurs

L'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) prévoit l'établissement d'un cadastre fédéral des risques (CARAM) et le présent projet a été nommé « Geneva-risk ». Il a fait l'objet d'un partenariat de développement avec le canton de Zurich et a bénéficié d'une subvention de la Confédération à hauteur de 10%.

Le projet a traité des risques chimiques au sens de l'OPAM dans le canton de Genève et en particulier :

- les entreprises soumises à l'OPAM;
- les installations ferroviaires;
- les routes de grand transit et autoroutes;
- le transport par conduites (oléoducs et gazoducs).

Conformément à l'exposé des motifs, ce projet de loi a permis la réalisation des objectifs suivants :

- mettre en route le traitement des données liées à l'OPAM ainsi que leur visualisation sur différentes cartes thématiques montrant les dommages et risques potentiels pour la population (décès) et pour l'environnement (contamination des eaux de surfaces et des nappes souterraines);
- gérer les risques et dommages afin de fixer de priorités en matière de contrôles, inspections et assainissements, permettant ainsi une aide à la décision;

- améliorer la communication en ce qui concerne les risques en offrant aux membres de la CIRMA un accès sécurisé via un mot de passe personnalisé leur permettant de consulter les cartes sur le site Internet du SIEnG. Pour le public, une carte synthétique a été élaborée pour être mise à disposition sur le site Internet du SIEnG;
- partager les coûts de développement et créer un premier standard suisse de représentation des dommages et risques technologiques pour la population et l'environnement. Des comparaisons internationales sont également possibles.

En terme d'infrastructure, le crédit d'investissement a permis les réalisations techniques suivantes :

- le traitement des données liées aux entreprises par l'élargissement de la base de données OPAM de l'OCIRT, intégrant ainsi non seulement des données liées à l'administration des entreprises, mais également des calculs aidant à l'établissement des cartes thématiques selon trois méthodes (risque collectif selon l'OPAM et la méthode internationale IAEA ; risque individuel) ainsi qu'une représentation du risque pour la population sur un diagramme probabilité/conséquences permettant de fixer des priorités d'action;
- des modules spécifiques permettant l'estimation des risques et dommages potentiels pour la population et l'environnement ont été élaborés. La visualisation des données a permis de mettre au point des cartes thématiques qui seront régulièrement mises à jour;
- l'utilisation optimale de plusieurs types de données provenant de deux sources principales : les données des entreprises proviennent du registre des entreprises genevoises (REG) et les données géographiques prises du serveur de consultation de la Géomatique.

17.03.11	CTI							
536.49	Informatisation de la gestion nécessaire à la nouvelle ordonnance de maturité gymnasiale	0	7577	2.10.97	500'000	437'297.90	62'702.10	

PL 7577 : Informatisation de la gestion nécessaire à la nouvelle ordonnance de maturité gymnasiale

Ce projet a permis de financer le matériel et le développement informatique indispensables à la gestion complexe d'un système de cours articulés autour d'options.

Les différents modules de gestion figurant dans le projet de loi ont été développés et sont utilisés dans les 12 établissements ORRM pour la confection des horaires, la gestion courante, l'édition et l'impression des bulletins scolaires, l'organisation des sessions d'examens, etc. Ils sont rassemblés au sein du système SMOG (Système Modulaire d'Organisation et de Gestion).

Ces logiciels sont suffisamment souples et paramétrables pour que d'autres écoles les utilisent également. Le déploiement s'est étendu avec succès aux deux écoles de culture générale, à l'école des arts appliqués, au service des classes d'accueil, à l'école d'enseignement technique et à plusieurs collèges du CO.

La direction générale du cycle d'orientation est en phase d'équiper ses 17 collèges de ces outils qui devraient rendre de nombreux services dans le cadre de la réforme. Le système SMOG est en outre une des composantes importantes du futur SIEF.

Diverses acquisitions d'équipements ont été effectués (ordinateurs avec cartes réseau, imprimantes, moniteurs) pour l'utilisation des logiciels développés spécifiquement.

En termes de formation, les utilisateurs ont suivi une formation adéquate.

- Formation pour les responsables techniques : (installation sur le réseau, maintenance, éléments de programmation).
- Formation méthodologique essentiellement centrée sur la confection des horaires dans les systèmes à options
- Formation à l'utilisation spécifique du produit SMOG.

Cette formation a donc touché les responsables techniques, les équipes de gestion ainsi que les secrétariats des établissements concernés.

17.03.09	CTI							
536.49	Réécriture des applications amarrages, domaine public lac et cantonal	0	8341	15.12.00	393'000	375'996.90	17'003.10	

PL 8341 : Réécriture des applications amarrages, domaine public lac et cantonal

Conformément à l'exposé des motifs, le budget voté a permis la réécriture des trois applications du service des amarrages et de remplacer l'ancienne application informatique devenue obsolète et incompatible avec les postes de travail standards de l'Etat.

Le service dispose maintenant d'une nouvelle solution informatique au potentiel indéniabte. Elle pourra évoluer pour permettre la réalisation des améliorations suggérées par son utilisation ou pour s'adapter aux évolutions de l'environnement informatique du secteur d'activité.

Le service des amarrages utilise donc les fonctionnalités informatiques suivantes :

- 1) Application de gestion des places d'amarrages du canton : contrôle et attribution des places d'amarrages aux propriétaires de bateaux, tenue du fichier, facturation automatisée des redevances liées à l'utilisation des places d'amarrages dans le contexte de la comptabilité intégrée et suivi de cette facturation.
- 2) Application de gestion du domaine public lac : gestion des autorisations pour les installations privées sur le domaine public lac pour les parcelles jouxtant les rives : pontons, débarcadères, digues etc. Cette gestion implique de recenser ces installations, de tenir leur fichier à jour, de facturer les redevances et d'assurer le suivi de cette facturation.
- 3) Application de gestion du domaine public cantonal : autorisations à bien plaire pour les installations privées fixes ou temporaires sur le domaine public cantonal.
- 4) Echancier : coordination des actions à accomplir suite à un événement selon les échéances (par exemple le délai imparti pour enlever le bateau dans le cas d'une occupation non conforme).
- 5) Gestion Electronique de Documents : ce module permet de stocker les documents et à chaque collaborateur (trice) de les retrouver aisément selon différents critères. L'utilisation de ce module permettra d'améliorer le service aux usagers en se référant à la correspondance échangée.

Enfin, il est important de signaler que les tâches d'impression de la facture et du suivi débiteurs ont été transférées dans l'application de Comptabilité Intégrée gérée par le service financier du DAEL pour préparer la mise en place de la nouvelle Comptabilité Financière Intégrée (CFI).

17.03.09	CTI						
538.49	Etude du futur SI Logement (SINOCL)	20'000	8594	28.08.02	162'000	124'816.05	37'183.95

PL 8594 : Etude du futur SI Logement (SINOCL)

Conformément à l'exposé des motifs, le budget voté a permis de mener à bien l'étude préalable à la réalisation et la mise en exploitation du nouveau SI Logement (SINOCL) de l'Office Cantonal du Logement.

La direction de l'Office Cantonal du Logement avait été amenée à solliciter le vote de ce projet de loi car :

- elle doit disposer d'applications flexibles permettant d'intégrer les évolutions des métiers de l'OCL découlant des lois qui les sous-tendent;
- ses solutions informatiques actuelles sont fondées sur des outils logiciels et matériels vieillissant, difficiles à faire évoluer et dont certains ne seront, à moyen terme, vraisemblablement plus commercialisés;
- l'ampleur des tâches liées à une évolution nécessaire impliquait de démarrer les réflexions assez tôt pour trouver des solutions solides, évolutives et durables.

Outre les aspects métiers et techniques, cette étude devait prendre en compte le processus de développement, la planification et l'organisation du futur projet de réalisation.

Résultats obtenus conformément aux objectifs visés par le projet

Le projet a permis de définir les améliorations fonctionnelles nécessaires et les tâches pour faire évoluer le système vers un environnement adapté aux besoins actuels et futurs de l'OCL tout en prenant en compte l'évolution des relations avec les différents partenaires du « monde extérieur ».

L'étude a également pris en compte l'évolution de l'informatique de l'OCL conjointement avec celle des autres services partenaires, tels que la police des constructions, le registre foncier, le cadastre, etc., dans le strict respect de la protection de la sphère privée,

Outre les fonctionnalités existantes, l'étude a recensé les nouveaux besoins. Elle propose une solution fondée sur un ensemble limité d'outils cohérents, fiables et conformes aux standards de l'Etat.

Le résultat majeur de cette étude est la rédaction d'un cahier des charges complet de réalisation du nouveau système d'information OCL (SINOCL) et du projet de loi devant l'accompagner. Sur la base de ces éléments, il sera possible de lancer un appel d'offre.

17.03.10	CTI						
536.49	Acquisition d'un logiciel de gestion pour la Formation Professionnelle	0	8336	15.12.00	160'000	266'347.30	-106'347.30

PL 8336 : Acquisition d'un logiciel de gestion pour la Formation Professionnelle

Conformément à l'exposé des motifs, le budget voté a permis au DIP de mettre en oeuvre la nouvelle application de gestion de la Formation Professionnelle : le GGA (Gestion genevoise de l'apprentissage).

Le budget a été consacré à l'achat de logiciels développés par l'Office cantonal de la formation professionnelle du canton de Fribourg, à l'achat de matériel, au développement des spécifiques de la gestion genevoise et à l'acquisition de données.

Le projet réalisé permet de gérer la formation professionnelle des apprentis genevois, de l'enregistrement des contrats à la production des certifications (CFC).

Cette application permet notamment de gérer :

- le placement en apprentissage (recensement des entreprises qui offrent des places d'apprentissage, recensement de l'offre de places, enregistrement des contrats d'apprentissage), et la production de la bourse des places disponibles (diffusion des listes de places d'apprentissage et transmission des données sur le site suisse des places d'apprentissage www.orientation.ch);
- les actes administratifs et les événements survenus dans la formation des apprentis;
c'est ainsi que sont produits les documents relatifs aux contrats d'apprentissage (résiliations, avenants, dispenses, etc.), à la gestion des examens des apprentis (inscriptions aux examens, attestations de notes, etc.) ainsi qu'à l'obtention des certifications (production des attestations et des certificats fédéraux de capacité);
- les actes administratifs et les données relatifs aux partenaires de l'apprentissage.
Ceci comprend notamment les documents concernant les entreprises (autorisations de former) les commissaires d'apprentissage ou les experts aux examens (actes de nomination, documents comptables, etc.);
- l'impression de diverses listes, statistiques ou étiquettes pour les expéditions, concernant les acteurs précités (entreprises, maîtres d'apprentissage, apprentis, écoles, commissaires d'apprentissage et experts aux examens).

Le support technique de la base de données et la maintenance applicative est, comme à Fribourg, assurée par l'entreprise qui a réalisé l'application. Cette opération a fait l'objet d'une convention signée entre les partenaires.

Un lien a été établi avec Interface-Entreprise (nouvelle application OOFI qui recense les stages et les formations dans les entreprises) pour la prise en compte des données contrats-entreprises.

Un dépassement de budget de l'ordre de 100'000 F avait été présenté à la commission des finances car, initialement, l'application devait être exploitée directement depuis les infrastructures du canton de Fribourg. Après une étude technique approfondie, cette solution initiale s'est avérée inadaptée. De ce fait, le CTI doit héberger à Genève l'infrastructure technique de l'application, basée sur un serveur spécifique utilisant une base de données Ingres.

Ceci a impliqué différentes acquisitions non-prévues, telles que un serveur de production et des licences. Vu la satisfaction des utilisateurs actifs, le nombre de licences a dû être augmenté à 64.

La collaboration avec l'OCFI de Fribourg permet de capitaliser les développements réalisés par Genève ou Fribourg, par exemple l'interfaçage permettant le lien avec le serveur Fédéral de gestion de la Réforme de la Formation Commerciale de Base.

17.03.11	CTI							
536.49	Refonte application du service de la protection de la jeunesse	100'000	8592	20.09.02	1'270'000	0.00	1'270'000.00	

PL 8592 : Refonte application du service de la protection de la jeunesse

Lors du dépôt du projet de loi, l'option technique retenue pour la réalisation reposait sur la solution "Progres" de gestion des dossiers sociaux selon l'offre de la maison "Thalès IS". Cette solution avait préalablement été validée pour les systèmes d'information de l'Office cantonal des personnes âgées (DASS), du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (DIP) et du service du tuteur général (DIP).

L'expérience acquise depuis sur ce produit aux travers des projets OCPA et SCARPA révèle d'importantes difficultés d'adaptation et une sous-estimation importante par le fournisseur de la charge de travail nécessaire à la mise en oeuvre de son outil.

De ce fait, en accord avec le CTI, l'option "Progres" a été finalement abandonnée dans le cadre du système d'information du Service du tuteur général. Deux options sont actuellement en cours d'évaluation, l'une sur la base d'un progiciel utilisé dans d'autres cantons romands, l'autre consisterait

en un développement 100% sur mesure selon les normes techniques établies par le CTI.

En été 2003, compte tenu des retards pris dans l'avancement des autres projets de l'Office de la jeunesse, de la forte pression sur les budgets informatiques, des risques induits par le changement de solution technique, et des interrogations concernant la couverture financière du projet, en concertation avec la CGPP et le CTI, le département a décidé de retirer ce projet tel que défini et dimensionné initialement.

En revanche, dans le cadre des travaux d'analyse en cours pour la mise en oeuvre d'une plate-forme de gestion des dossiers sociaux au service du tuteur général, il est prévu d'inclure une estimation du coût d'intégration des besoins du service de protection de la jeunesse sur la plate-forme choisie.

En conséquence, le projet de loi qui sera déposé en 2004 pour le STG intégrera la couverture des besoins du service de protection de la jeunesse initialement prévue dans la loi 8592 dont le bouclage est proposé.

17.03.16	CTI						
536.49	Typo infographie	0	8338	15.12.00	217'000.-	219'173.55	2'173.55

PL 8338 : Typo infographie de l'école des arts décoratifs (EAA)

Conformément à l'exposé des motifs accompagnant la loi 8338, les crédits alloués à l'école des arts décoratifs ont permis la réalisation des objectifs visés.

En résumé, les investissements effectués ont permis de mettre à niveau les équipements et les logiciels infographiques utilisés dans la formation des élèves et ainsi de répondre aux exigences croissantes du marché de l'emploi.

Les capacités de traitement et de reproduction d'images de l'atelier typo-infographie de l'EAA ont été développées. Le matériel et les logiciels mis en place permettent de traiter des documents entièrement numériques.

Le nombre de stations de travail s'intégrant dans la chaîne graphique a été augmenté de 36 unités. Deux scanners et une imprimante laser couleur ont également été acquis. L'ensemble de ce matériel nouveau répond aux standards des professionnels de la branche.

Ce projet de loi a permis de donner accès aux étudiants aux techniques modernes de conception graphique leur assurant ainsi la possibilité de réaliser des travaux correspondant aux exigences du monde professionnel réel.

Ce matériel a été subventionné par l'OFFT pour un montant de 47 000 F.

17.03.18	CTI						
506.10	Apprendre à communiquer	0	8054	02.12.99	2'760'000	2'717'157.30	42'842.70

**PL 8054 : Acquisition du matériel et de logiciels nécessaires au projet
« Apprendre à communiquer » dans les écoles**

Conformément à l'exposé des motifs accompagnant la loi 8054, les crédits alloués au projet « Apprendre à communiquer » concernant les 3 ordres d'enseignement, le CEPSPE ainsi que le service médico-pédagogique de l'office de la Jeunesse (SMP) ont permis la réalisation des objectifs visés.

En résumé, les investissements effectués ont permis d'acquérir sur 4 ans, soit entre 2000 et 2003, l'équivalent de 93 ateliers de 12 postes, soit 1'106 ordinateurs, 347 imprimantes ainsi que des périphériques divers répartis de la manière suivante :

- **Enseignement primaire** : 360 ordinateurs répartis dans autant de classes de division moyenne.
- **Cycle d'orientation** : 241 ordinateurs répartis sous forme d'ateliers d'informatique ou de postes isolés (médiathèques/salle des maîtres) dans les 17 établissements du cycle d'orientation.
- **Enseignement secondaire postobligatoire** : 433 ordinateurs répartis sous forme d'ateliers d'informatique ou de postes isolés (bibliothèques/salle des maîtres/salle de classe) dans 20 établissements.
- **CEPSPE** : 36 ordinateurs répartis sur les différents sites du centre.
- **Service médico-pédagogique (OJ)** : 36 ordinateurs répartis dans les diverses institutions du SMP.

Commentaires des différents ordres d'enseignement concernés :

1. Enseignement primaire

Les TIC constituent un **moyen d'enseignement et d'apprentissage**, support d'activités pédagogiques au service des objectifs d'apprentissages disciplinaires, voire transdisciplinaires.

Ainsi, avec les TIC, il s'agit d'exploiter à des fins didactiques et éducatives les différents logiciels disponibles, les moyens de production, de traitement et de recherche de l'information, outils actuels et futurs de l'environnement social, culturel et professionnel des élèves. Avec Internet et la messagerie, les élèves disposent de moyens modernes pour communiquer et d'accéder à des ressources documentaires, dans un esprit de mise en réseau des connaissances et compétences développées par les uns et les autres.

2. Cycle d'orientation

Depuis la rentrée 2001, tous les établissements du Cycle d'orientation sont équipés d'un troisième atelier multimédia de 24 postes de travail ainsi qu'un poste de travail dans chaque médiathèque, grâce à la loi *Apprendre à Communiquer* et au complément pour le Cycle d'orientation « *Espace projet linguistique* ».

L'atelier financé par cette loi sert de support aux nombreuses activités pédagogiques dans toutes les disciplines. Dans ce cadre, les activités en langues (allemand, anglais, français) en sciences, en arts visuels sont très développées. Cet atelier permet de plus en plus l'intégration des TIC dans tous les enseignements.

3. Enseignement secondaire postobligatoire

Le projet a permis principalement de répondre aux demandes des enseignant(e)s des disciplines n'ayant pas directement accès aux infrastructures informatiques (cours de langues, de sciences humaines, d'art, etc.).

De l'utilisation didactique de l'ordinateur et de ses programmes de base, jusqu'à la pratique de logiciels d'apprentissage spécialisés, en passant par toute la gamme des possibilités de la télématique (messagerie et Internet principalement), les possibilités / disponibilités / prestations offertes ont été de plus en plus utilisées par les enseignants et les élèves au cours des trois années de l'expérience.

4. CEPSPE

Le projet "Apprendre à communiquer" a permis de mettre à disposition des étudiants des filières tertiaires du CEPSPE deux ateliers en libre accès total. En effet, ces étudiants doivent dans le cadre de leurs études effectuer des recherches bibliographiques sur Internet, ce que des ateliers en libre accès leur permettent. La possibilité de rédiger leur mémoire de diplôme est aussi importante, car de nombreux étudiants, domiciliés en Suisse romande, ne disposent pas d'un ordinateur dans leur logement d'étudiant à Genève.

5. Service médico-pédagogique

Les 3 ateliers ont été complétés par le crédit de la loi 8578 intitulée "l'informatique au service des enfants handicapés".

17.03.11	CTI							
536.49	Adaptation de l'infrastructure informatique de l'office cantonal de l'emploi aux nouvelles exigences de l'OFIAMT et amélioration générale des prestations aux entreprises, demandeurs d'emploi et placeurs	0	7143	16.12.94	1'230'000	1'220'412.90	9'587.10	

PL 7143 : Adaptation de l'infrastructure informatique de l'office cantonal de l'emploi aux nouvelles exigences de l'OFIAMT et amélioration générale des prestations aux entreprises, demandeurs d'emploi et placeurs

Conformément à l'exposé des motifs, l'office cantonale de l'emploi (OCE) a acquis le matériel, les logiciels ainsi que les prestations de tiers nécessaires à l'adaptation de l'infrastructure informatique de l'office cantonal de l'emploi aux nouvelles exigences de l'OFIAMT et l'amélioration générale des prestations aux entreprises, demandeurs d'emploi et placeurs.

Le projet a couvert deux volets, soit :

- Amélioration des prestations du service de la Logistique et Mesures du Marché du Travail (ci-après nommé LMMT)

Le projet de la LMMT vise à mettre à disposition des conseillers en personnel et du public (demandeurs d'emploi et partenaires concernés) l'information relative aux mesures de formation (cours, programme, AIT, AFO, stages) agréées par l'office cantonal de l'emploi. A cet effet, un catalogue des offres de formation est mis à disposition sur l'Internet/Intranet en s'appuyant sur un développement Web.

- Amélioration des prestations du service des mesures cantonales.

Ce service au départ s'appelait service d'insertion professionnelle. En février 2002, il s'est scindé entre le services des agences spécialisées (SAS) et le service des mesures cantonales.

Dans ce cadre, le projet a eu pour objectifs de créer :

- une base de données des demandeurs d'emploi en fin de droit;
- une base de données des places vacantes pour les Emplois Temporaires Cantonaux et les Aides de Retour en Emploi;
- un base de données des services utilisateurs de l'administration cantonale et des services des communes, des établissements publics et des entreprises;

et mettre en place un logiciel de paiement des salaires.

Le développement, la mise en place des programmes et les tests ont été réalisés durant le printemps 1999 et la première opération de paiement des salaires a eu lieu en juillet 1999.

Cette mise en production a permis, en outre, de passer d'un paiement individuel au moyen de chèques postaux (imprimés au centre des

technologies de l'information et encaissables auprès des bureaux de postes) au versement automatisé des salaires sur les comptes bancaires ou postaux par DTA.

L'adoption de ces nouvelles applications a nécessité l'acquisition d'un nouveau matériel pour les 35 collaborateurs du service des mesures cantonales.

Aspects financiers

Initialement prévues sur les rubriques 74.00.00.536.49 et 74.00.00.538.49, suite à la création du CTI à partir de 1997 les dépenses ont été centralisées sur la rubrique 17.00.00.536.49

Sur le crédit voté de 1 230 000 F, les dépenses se sont réparties comme suit :

Matériel	335 963 F
Développement	884 450 F
Total	1 220 413 F

46.02.00	Sécurité civile						
536.09	Acquisition d'une barge d'intervention fluviale	0	8608	26.04.02	137'000	136'837.05	162.95

PL 8608 : Acquisition d'une barge d'intervention fluviale destinée à la lutte contre les pollutions sur le Rhône

Conformément à l'exposé des motifs, ce crédit d'investissement a été utilisé pour le renouvellement d'une barge d'intervention fluviale acquise il y a plus de 25 ans, destinée à la lutte contre les pollutions hydrocarbures.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

PL 9203**Projet de loi**

relatif à la transformation des subventions d'investissement en faveur des Fondations immobilières de droit public chargées de construire, d'acquérir et de gérer des logements destinés aux personnes à revenu très modeste (HBM), enregistrées au bilan de l'Etat, en participation permanente

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

**Chapitre I Compte d'investissement - transfert du
patrimoine administratif au patrimoine
financier****Art. 1 Transfert du patrimoine administratif au patrimoine
financier**

Le Conseil d'Etat est autorisé à procéder à un transfert des subventions d'investissement liées aux Fondations immobilières de droit public, valeur comptable au 31.12.2003 de 16 480 090 F, du patrimoine administratif au patrimoine financier. Ce transfert se justifie par le fait qu'il permet de transformer ces subventions d'investissements en participation permanente afin de les revaloriser à leur valeur initiale.

La recette d'investissement correspondante est comptabilisée en 2003 sous la rubrique 23.02.00.609.01.

**Chapitre II Compte de fonctionnement - revalorisation
de la participation permanente****Art. 2 Plus-value induite par la transformation des subventions
d'investissements en participation permanente**

La plus-value d'un montant de 69 401 450 F, découlant de la transformation des subventions d'investissements en participation permanente, est comptabilisée en 2003 au compte de fonctionnement de l'Etat, sous la rubrique 23.02.00.424.01.

Chapitre III Compte d'investissement - transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif

Art. 3 Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif

Le Conseil d'Etat est autorisé à procéder à un transfert de la participation permanente revalorisée liées aux Fondations immobilières de droit public, valeur comptable au 31.12.2003 de 85 881 540 F, du patrimoine financier au patrimoine administratif. Le transfert au patrimoine administratif de cette participation permanente se justifie par le fait qu'elle est nécessaire à l'exécution de tâches publiques.

Art. 4 Crédit extraordinaire d'investissement

Un crédit extraordinaire d'investissement de 85 881 540 F est ouvert au Conseil d'Etat au titre de participation permanente en faveur des Fondations immobilières de droit public chargées de construire, d'acquérir et de gérer des logements destinés aux personnes à revenu très modeste (HBM).

Art. 5 Inscription au patrimoine administratif

Cette participation permanente est inscrite dans le bilan de l'Etat de Genève au patrimoine administratif sous "participation permanente - Fondations immobilières de droit public".

Art. 6 Budget d'investissement

Ce crédit extraordinaire ne figure pas au budget d'investissement 2003. Il est comptabilisé en 2003 sous la rubrique 23.02.00.523.01.

Art. 7 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt hors cadre du volume d'investissement "nets-nets" fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts sont à couvrir par l'impôt.

Art. 8 Amortissement

En raison de la nature de l'investissement, celui-ci ne donne pas lieu à amortissement.

Art. 9 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Rappel

Quatre crédits ont déjà été ouverts au Conseil d'Etat pour financer les Fondations immobilières de droit public (ci-après : FIDP), aux fins de construction de nouveaux bâtiments HBM ou d'achat de bâtiments existants à rattacher au parc HBM. Ces crédits ont été accordés en vertu des lois suivantes :

Loi du 8 mars 1991 (6617)	31 500 000 F
Loi du 7 octobre 1993 (6990)	32 000 000 F
Loi du 15 septembre 1995 (7244)	30 000 000 F
Loi du 5 octobre 2001 (8488)	30 000 000 F
Total	<u>123 500 000 F</u>

But du projet de loi

Ce projet de loi a pour but d'appliquer les recommandations de l'Inspection cantonale des finances relatives au compte d'Etat 2002 de façon rétroactive aux exercices antérieurs à 2002, 2002 compris. La loi du 5 octobre 2001 (8488) enregistre déjà une modification de la comptabilisation des aides de l'Etat aux Fondations immobilières de droit public.

Dès l'exercice 2002, les dépenses d'investissements en faveur des Fondations immobilières de droit public ont été enregistrées au bilan de l'Etat en tant que "participation permanente". Ce changement avait été proposé afin d'assurer la correspondance des principes comptables entre les comptes de l'Etat et ceux des Fondations immobilières de droit public, lesquelles enregistraient les crédits octroyés dans leurs fonds propres (capital de fondation).

Jusqu'à l'exercice 2001 compris, les dépenses d'investissements en faveur des Fondations immobilières de droit public ont été enregistrées au bilan de l'Etat en tant que " subvention d'investissement " au lieu de "participation permanente".

Contrairement aux "participations permanentes", les "subventions d'investissements" sont amorties dans les comptes de l'Etat.

Ce projet de loi a pour but de réintégrer les amortissements cumulés entre 1991 et 2002, soit un montant de 69 401 450 F, afin d'avoir une correspondance entre la participation permanente enregistrée dans le bilan de l'Etat et les capitaux de dotations enregistrés dans les bilans des Fondations immobilières de droit public.

Commentaires relatifs aux articles du projet de loi

Les directives comptables du manuel de comptabilité publique autorisent l'enregistrement de plus-values comptables uniquement sur les postes activés au patrimoine financier de l'Etat.

Les subventions d'investissements à revaloriser se situant au patrimoine administratif, il a été nécessaire de les transférer au patrimoine financier, par le biais d'une recette d'investissement, pour leur valeur résiduelle au 31.12.2003, soit 16 480 090 F.

Au patrimoine financier intervient l'enregistrement de la plus-value de 69 401 450 F, correspondant aux amortissements cumulés entre 1991 et 2002.

L'addition de la valeur résiduelle de 16 480 090 F et de la plus-value de 69 401 450 F, donnant un total de 85 881 540 F, correspond aux dépenses d'investissements, amortissements non déduits, en faveur des Fondations immobilières de droit public.

Cette participation permanente de 85 881 540 F, nécessaire à l'exécution de tâches publiques, doit être enregistrée au patrimoine administratif par le biais d'une dépense d'investissement correspondante.

Ce montant sera intégré aux dépenses d'investissements en faveur des Fondations immobilières de droit public enregistrées en 2002 et 2003.

Pour rappel, la loi du 5 octobre 2001 (8488) prévoyait que cette participation permanente a une durée indéterminée et qu'en cas d'aliénation d'un bâtiment, les Fondations immobilières de droit public doivent rétrocéder à l'Etat le montant correspondant à la valeur de sa participation permanente.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes : Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle

Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus

ANNEXES

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi relatif à la transformation des subventions d'investissement en faveur des Fondations Immobilières de droit public chargées de construire, d'acquiescer et de gérer des logements destinés aux personnes à revenu très modeste (HBM), enregistrés au bilan de l'Etat, en participation permanente

Projet présenté par le Département des finances

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32 + 33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502
Autres charges Perte comptable [300] Provision [339] (préciser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	69'401'450	69'401'450	69'401'450	69'401'450	69'401'450	69'401'450	69'401'450	69'401'450
Revenus liés à l'activité [40-41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, gain comptable, loyers)	69'401'450	69'401'450	69'401'450	69'401'450	69'401'450	69'401'450	69'401'450	69'401'450
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	-66'502'948	-66'502'948	-66'502'948	-66'502'948	-66'502'948	-66'502'948	-66'502'948	-66'502'948
Remarques: en ce qui concerne les intérêts (CHF 2'898'502), annuler et remplacer les intérêts et les amortissements liés aux dépenses d'investissements des lois 6617, 6690 et 7244 jusqu'à l'année 2001 comprise, puisqu'elles étaient comptabilisées en tant que subventions d'investissement. Dès 2002, les dépenses d'investissements des lois 7244 et 8488 ont été comptabilisées en tant que participations permanentes.								

Signature du responsable financier :

Date :

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISEMENTS PRÉVUS

Projet de loi relatif à la transformation des subventions d'investissement en faveur des Fondations immobilières de droit public chargées de construire, d'acquiescer et de gérer des logements destinés aux personnes à revenu très modeste (HBM), enregistrées au bilan de l'Etat, en participation permanente

Projet présenté par le Département des finances

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
Investissement brut	85'881'540	0	0	0	0	0	0	85'881'540
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	85'881'540	0	0	0	0	0	0	85'881'540
Prêts et participations permanentes	85'881'540	0	0	0	0	0	0	85'881'540
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502
Intérêts	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502
Amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0
								charges financières récurrentes
								2'898'502
								2'898'502
								0
								0

Signature du responsable financier :
Date :